



Communiqué de presse

Embargo: 21.03.2016, 9:15

19 Criminalité et droit pénal

N° 0351-1602-70

Statistique policière de la criminalité 2015

Chute record de 19% des cambriolages

Neuchâtel, 21.03.2016 (OFS) – **En 2015, le nombre de vols par effraction a drastiquement diminué de 9922 infractions pour s'établir à 42'416 dénonciations, soit une baisse record de 19% selon la statistique policière de la criminalité (SPC) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Par rapport à 2014, un recul de -7,3% des infractions au Code pénal est observable.**

Alors que cette année 2015 se distingue par une baisse de 7,3% des infractions au Code pénal, les infractions à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers ont augmenté respectivement de 6,3 et 6,7%. Les vols par effractions ont diminué de 9922 infractions (-19%), soit de 52'338 en 2014 à 42'416 infractions en 2015. Il s'agit du nombre d'infractions le plus faible depuis la révision de cette statistique en 2009. Par ailleurs, le nombre de vols par introduction clandestine a également diminué de 11%. Au total, cela représente une fréquence de 6,4 infractions pour 1000 habitants, contre 7,8‰ en 2014. En revanche, l'escroquerie (+24,2%) ou l'abus de confiance (+24,4%) sont à la hausse.

Violences et vols: meilleures comparaisons des cantons et des villes

Dans son rapport national, l'OFS a calculé pour la première fois des « fréquences », soit un nombre d'infractions pour 1000 habitants. Ceci a été calculé dans les domaines de la violence ainsi que du patrimoine. Ces « fréquences » couvrent la majeure partie du Code pénal. Elles sont disponibles rétrospectivement depuis 2009, pour l'ensemble des cantons et des villes de plus de 30'000 habitants. Ces calculs permettent une meilleure différenciation, ainsi qu'une comparaison plus aisée des résultats.

Pour ce qui est des infractions en matière de violence, les villes de Fribourg (18,2‰), Bâle (13,2‰), Bienne (13,2‰), La Chaux-de-Fonds (12,9‰) et Neuchâtel (12,4‰) arrivent en tête. Parmi ces 5 villes, seules ces deux dernières présentent des baisses significatives au fil du temps, soit depuis 2009. A l'inverse, les taux les plus bas s'observent à Köniz (2,8‰), Thoun (4,3‰) et Coire (4,8‰). Pour une interprétation adéquate des fréquences urbaines, il ne faut pas oublier que la ville joue un rôle de carrefour pour les activités humaines, plus ou moins développées, selon leur position géographique (proximité d'une autre grande ville) et ceci indépendamment du nombre d'habitants.

En ce qui concerne les vols par effraction et par introduction clandestine, la ville de Neuchâtel présente la valeur la plus élevée de 16,3‰, en hausse par rapport à 2014. Suivent Genève (13,8‰) et Lausanne (12,5‰) dont les taux sont à la baisse. La capitale vaudoise a vu son taux chuter de 43% cette année. Les villes d'Uster, Lugano et Schaffhouse affichent les taux les plus bas.

Le nombre de prévenus mineurs toujours en diminution

Le nombre de prévenus mineurs a une nouvelle fois diminué au regard de l'année précédente (-10,5%) et il n'a cessé de baisser depuis la révision de la statistique pour atteindre la valeur de 8047 en 2015, ils étaient 14'899 en 2009.

Le total des jeunes adultes prévenus (18 à 24 ans) a également diminué de 3,8% atteignant aussi la valeur la plus basse depuis 2009, soit 14'157. Du côté des adultes finalement, c'est un léger recul de 0,8% qui est observé avec un total de 54'686 prévenus.

Le nombre de prévenus issus du domaine de l'asile aussi en baisse

Comme en 2013 et en 2014, une nouvelle diminution est observée auprès des prévenus issus du domaine de l'asile (-586 prévenus, -18,7%) ; ils étaient au nombre de 2541 en 2015, nouvelle valeur la plus basse depuis 2009.

Quelques nuances, toutes les infractions n'ont pas diminué

La plus grande partie des infractions au Code pénal relèvent du domaine du patrimoine (69%). La majeure partie de la diminution observée entre 2014 et 2015 peut être attribuée à toutes les catégories de vols comme le vol par effraction, à la tire ou de véhicules avec un recul de 27'910 infractions (-11,9%). Cependant, d'autres infractions ont augmenté comme les violences et menaces contre les fonctionnaires de 2567 à 2808 infractions (+9,4%) ou les homicides de 41 à 57, mais essentiellement dans le cadre de la sphère domestique (+57%).

Du côté de la loi sur les stupéfiants, une augmentation est visible pour les saisies (+7,5%), les cas de contrebande (+122,4%) respectivement les infractions portant sur la culture et la production (+45,0%). Il est à noter que l'augmentation des saisies s'explique principalement par l'interception par les douanes de paquets contenant des graines de cannabis et représentant une infraction répréhensible.

Après une diminution en 2014, les infractions à la loi sur les étrangers ont connu une augmentation (+6,7%), en particulier concernant un accroissement dans la catégorie des entrées illégales ou des séjours non autorisés en Suisse (+10,7%).

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE
Service de presse

La statistique policière de la criminalité

La statistique policière de la criminalité (SPC) a été révisée et renseignée depuis 2009 sur le nombre, la structure et l'évolution des infractions enregistrées, ainsi que sur les personnes lésées et les personnes prévenues. Elle porte sur les infractions enregistrées par la police: infractions au code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup), à la loi sur les étrangers (LEtr) et à diverses dispositions pénales d'autres lois fédérales annexes. Ne sont pas considérées les violations de la loi dont la police n'a pas connaissance (criminalité cachée) ou qui, d'une autre façon, débouchent directement sur une procédure judiciaire. Les infractions à la loi sur la circulation routière font l'objet d'une enquête statistique à part.

La statistique policière de la criminalité est établie sur la base des dénonciations. La présomption d'innocence s'applique aux personnes prévenues tant qu'elles ne sont pas condamnées par un jugement entré en force. La statistique policière de la criminalité fournit des données de base pour analyser la criminalité et procéder à l'évaluation de la poursuite pénale et des carrières criminelles. Les informations qui en sont tirées servent à orienter la politique en matière de criminalité et de droit pénal et à en analyser les effets.

Renseignements:

Philippe Hayoz, OFS, Section Criminalité et droit pénal, tél.: +41 58 46 36454

e-mail : PKS@bfs.admin.ch

Service de presse OFS, tél. : +41 58 46 36013, e-mail: kom@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions:

Statistique policière de la criminalité (SPC) – Rapport annuel 2015, n° de commande: 1117-1500.

Prix: Fr.18.—

Commandes de publications : tél. : +41 58 46 36060, fax : +41 58 46 36061

e-mail : order@bfs.admin.ch

Offre en ligne:

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch> > Thèmes > 19 - Criminalité, droit pénal

La statistique compte pour vous. www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Les membres de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) ainsi que la direction de l'office fédéral de la police (fedpol) ont reçu les résultats du présent communiqué de presse préalablement, (soit 10 jours ouvrables pour les premiers et 1 jour ouvrable pour la seconde).